MISE EN OEUVRE DES DALLES EN GRÈS CERAME

- Pose sur gravillon 4-8 mm (idem dalles béton – distanceurs obligatoires)
- Pose collée: joints et colles adaptés pour l'extérieur obligatoire (nous consulter).

INSTRUCTIONS POUR LA POSE SURÉLEVÉE:

Format (cm)	Hauteur de la surélévation		
	Jusqu'à 2 cm	Entre 2 et 10 cm	Entre 10 et 30 cm
60x60	4 supports/dalle (3.4 supports/m²)		4 supports/dalle (3.4 supports/m²) plus application double treillis en fibre de verre ou plaque de tôle zinguée
60x120 45x90	6 supports/dalle (Format 60x120: 3.4 supports/m²) (Format 49x90: 6 supports/m²)	6 supports/dalle (Format 60x120: 3.4 supports/m²) (Format 49x90: 6 supports/m²) plus application double treillis en fibre de verre ou plaque de tôle zinguée	
30x120	6 supports/dalle (7 supports/m²)	6 supports/dalle (7 supports/m²) plus application double treillis en fibre de verre ou plaque de tôle zinguée	
75x75	4 supports/dalle (2.2 supports/m²)	NON APPLICABLE	

MODALITÉS POUR CONCEPTEURS, MAÎTRES D'ŒUVRE ET / OU AUX MAÎTRES D'OUVRAGE

Lorsque la mise en œuvre de dalles de 20 mm prévoit l'utilisation du produit céramique en terme structurels, il est recommandé aux concepteurs, maîtres d'œuvre et / ou aux maîtres d'ouvrage de faire une évaluation scrupuleuse du cahier des charges du projet eu égard aux caractéristiques techniques des dalles. En particulier, afin d'éviter le risque de dommages aux personnes ou aux biens, le fabricant recommande:

- Si la mise en œuvre prévoit **une pose surélevée**, en tenant compte qu'un carreau pourrait se casser suite à la chute d'un corps lourd, de vérifier par avance la destination d'usage spécifique et de se conformer au tableau d'instructions de pose surélevée reproduit ci-après, où, dans des conditions déterminées, il est prévu de rajouter un renforcement sur le revers du carreau (double treillis en fibre de verre ou plaque de tôle zinguée), fourni par le fabricant.
- Concernant le dallage **posé en étage**, quel que soit le système de pose sans collage utilisé, de respecter les spécifications de normes et les conditions locales d'emploi, entre autre, à titre d'exemple, l'action du vent, le chargement structurel, les actions sismiques, etc.
  Le non respect des recommandations reproduites ci-dessus peut conduire à un usage impropre du produit et éventuellement causer de graves dommages aux personnes ou aux biens.